

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

**2019-019**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

**2019-020**

#### **CESSION DU LOT 6 289 240 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC. POUR LA RELOCALISATION DU GARAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos est en charge de réaliser le projet de relocalisation du garage de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos possède un terrain le long de la route 255 se prêtant à la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos cède à titre gratuit le lot portant le numéro 6 289 240 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. afin d'y bâtir le garage servant à relocaliser la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux tel qu'il appert au plan ci-après;

**QUE** la Ville d'Asbestos accorde lors de cette cession une servitude de passage en faveur de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. sur le lot portant le numéro 4 078 686 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond tel qu'il appert du plan ci-après;



**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à entamer les démarches auprès du ministère des Transports afin d'obtenir une levée du non-accès de la route 255 pour le lot 4 078 686 (rue Nicolet Falls)

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et nom de la Ville d'Asbestos tout document relatif à cette transaction.

Adoptée

**2019-021  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, directeur  
général et greffier suppléant**